

À l'attention des parents d'élèves ayant inscrit leurs enfants à l'accueil de loisirs

Cabinet du Maire

Dossier suivi par : A. Peres
N/réf : cab10.2023 (JP/AP/JDS)
Objet : Évolution des tarifs de l'accueil de loisirs
Copie : DGS-DGA-DEE-DEJ-CBE-NFE

Voiron, le 2 février 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Chacun d'entre nous se voit touché à son échelle par les conséquences d'un contexte économique éprouvant, déstabilisé par une crise énergétique, une inflation galopante, une hausse sensible des taux d'intérêt, les effets du conflit en Ukraine, et les craintes d'une récession. Exclu du bouclier tarifaire déployé par le Gouvernement, le secteur public n'est évidemment pas épargné par ces phénomènes.

Pour ce qui concerne la Ville de Voiron, nous avons estimé l'impact de la hausse du coût de l'énergie sur cette année qui débute à environ 562.000€ qui se structurent dans le détail de la manière suivante : +85,7% sur le gaz (+250K€ ramenés à +184K€ grâce aux économies générées par la chaufferie bois) et + 84% sur l'électricité (+378K€). À ces augmentations substantielles viennent s'ajouter 500.000€ liés à la revalorisation nécessaire du point d'indice de la fonction publique et 100.000€ sur le coût des assurances de nos locaux. Ce sont donc au total près de 1,5M€ de dépenses nouvelles auxquelles nous allons devoir faire face en tenant compte des hausses déjà largement perceptibles sur le papier, le fioul, le carburant et les fournitures administratives.

Toutes ces hausses multiples qui pèsent sur les communes sont mesurées par un indice établi par l'Association des Maires de France, appelé indice des dépenses communales ou plus communément « panier du Maire ». À la manière du « panier de la ménagère » pour les ménages, cet indice est une image du coût des biens et services constituant la dépense communale. Il est en d'autres termes le reflet fidèle de l'inflation globale constatée par les communes et s'élève à 7,2% sur 2022.

Face à une telle situation, la Ville est bien évidemment mobilisée pour en limiter les effets délétères. Notre anticipation sur la rénovation thermique de nos bâtiments ou encore l'intégration d'une part significative d'énergies renouvelables à nos consommations portent déjà leurs fruits et nous poursuivons nos efforts au travers d'un plan global de gestion de nos énergies dont la consommation pèse lourdement dans cette balance inflationnaire.

Malgré tous ces efforts, cette situation inédite impose des arbitrages complexes, mais indispensables à la préservation de la santé financière permettant à Voiron d'envisager l'avenir sereinement.

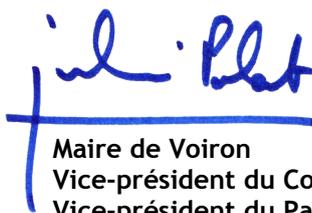
Nous n'envisageons évidemment pas d'engager une dégradation de la qualité du service public rendu par la collectivité. Des efforts importants ont d'ailleurs été mis en œuvre ces dernières années pour au contraire renforcer la qualité de l'accueil de vos enfants.

.../...

Par la présente, nous souhaitons par conséquent vous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de l'accueil de loisirs organisé par la Ville calculé au quotient familial seront réévalués à hauteur de +7,2%, soit précisément le montant des conséquences de l'inflation mesuré par le « panier du Maire » sur le coût du service. Vous l'aurez compris, ce faisant la Ville continue de faire un effort important puisque cette augmentation tarifaire ne compense pas l'intégralité de notre hausse des charges.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Julien POLAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien Polat', is written over a horizontal blue line. The signature is stylized and cursive.

Maire de Voiron
Vice-président du Conseil départemental de l'Isère
Vice-président du Pays Voironnais